



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 JUIN 2023

Le samedi 24 juin 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Caroline FRANCA – Marguerite CARBONI - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Maryse CASTELLANI

Pouvoirs : -

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Elise FERRARI – Laetitia DUCHET

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	15	0	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_79

Objet : 16- 8.8.6 –EXTENSION DU PERIMETRE DE LA RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE « ALPES AZUR MERCANTOUR »

Monsieur le maire indique au Conseil municipal que la communauté de communes Alpes d'Azur, le parc national du Mercantour et le parc naturel régional des Préalpes d'Azur porte une labellisation commune « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE) ayant pour ambition la préservation de la qualité du ciel nocturne.

La labellisation RICE est une double reconnaissance. Elle constate la qualité actuelle du ciel nocturne au sein de zones « cœur » et soulignent les ambitions d'un territoire pour protéger et valoriser ce ciel par une politique audacieuse et volontaire de rénovation de l'éclairage public.

Les espaces naturels de la commune de Tende présentent une qualité remarquable de ciel nocturne permettant de les intégrer à la zone « cœur » de la future RICE étendue.

Cette distinction internationale reconnaîtra les efforts déjà menés dans les espaces naturels protégés des territoires et ne sera pas porteuse de contraintes réglementaires supplémentaires dans les espaces habités de la commune. Dans la zone tampon, la labellisation RICE constitue un engagement partagé fort pour préserver la qualité du ciel nocturne du territoire et améliorer l'efficacité de l'éclairage public tant d'un point de vue de transition énergétique que de lutte contre la pollution lumineuse.

C'est pourquoi le maire propose au Conseil municipal de soutenir la communauté de communes Alpes d'Azur, le parc national du Mercantour et le parc naturel régional des Préalpes d'Azur pour l'extension du label « réserve internationale de ciel étoilé ».

Le maire propose au Conseil municipal de soutenir cette démarche et de :

- Mener, participer ou accompagner, de manière volontaire, avec le soutien des structures porteuses de la candidature et dans la limite des moyens de la commune, des actions de sensibilisation des habitants et visiteurs aux différents enjeux de préservation de la qualité du ciel et de l'environnement nocturnes ;
- Etudier, le cas échéant, les solutions techniques visant à améliorer la qualité de l'éclairage public et à les intégrer dans les futurs travaux de rénovation ou de modernisation de son parc d'éclairage public, en accord avec les recommandations techniques formulées par le guide de l'éclairage public de la RICE « Alpes azur Mercantour »
- Informer, de manière volontaire, avec le soutien des structures porteuses de la candidature et dans la limite des moyens de la commune, les habitants et professionnels de la commune sur les dispositions législatives en vigueur pour la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses et veiller à les faire appliquer sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal l'exposé de Monsieur le maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de soutenir la communauté de communes Alpes d'Azur, le parc national du Mercantour et le parc régional des Préalpes d'Azur pour l'extension du label « réserve internationale de ciel étoilé »

S'engage à contribuer dans la limite des moyens de la commune à la préservation de la qualité du ciel et de l'environnement nocturnes du territoire de la future RICE étendue.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :
